



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 AVRIL 2026**

DELIBERATION N°26.052 :

**RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 – DEBAT D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES**

Le huit avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Biganos, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Bruno LAFON**.

Date de la convocation : le 02.04.2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Membres présents : M. LAFON – M. BONNET – Mme CHAPPARD – M. BOURSIER – Mme GERAUT – M. POCARD – Mme VAYSSET – M. GUIFFANT – Mme KOLLY – M. LEINENWEBER – Mme LE GUERINEL – Mme PINLOU – M. VALTON – M. BOUNINI – Mme LASSADE – M. MERLE – Mme SEIMANDI – Mme DUCOURNAU – Mme PEREZ – M. LOUTON – M. HOAREAU – M. MORIN – Mme BLOTT – Mme GODOY – Mme GASTOLDI – M. COQUET – M. WATTRE – M. PASCAU – Mme DADJO – M. TURPAIN.

Pouvoirs :

M. BESSON à M. MERLE

Mme POUPON à Mme CHAPPARD

Mme DELANNOY à M. BONNET

Absents : 0

**Mesdames Béatrice PINLOU et Christine LE GUERINEL ont été nommées secrétaires.
Mme Coraline FERRIOT a été nommée auxiliaire.**

Rapporteur en charge du dossier : M. le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1612-26 en vigueur au 1^{er} janvier 2026, qui dispose :

« Le maire présente à l'assemblée délibérante, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il fait l'objet d'une transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'une publication et d'un débat à l'assemblée délibérante, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Le projet de budget est préparé et présenté par le maire qui est tenu de le communiquer aux membres de l'assemblée délibérante avec les rapports correspondants, douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen de ce budget.

Le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives sont votés par l'assemblée délibérante ».

Considérant le rapport sur les orientations budgétaires 2026, annexé, présentant le contexte budgétaire national et local ainsi que les orientations générales de la municipalité pour son projet du budget primitif 2026, lequel constitue le support du débat d'orientations budgétaires 2026 de la Ville ;

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- **PARTICIPER** au débat sur le rapport qui leur a été adressé (**cf : annexe n°3**) ;
- **PRENDRE ACTE** de ce débat ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, prend acte :

Nombre de votants : 33

Vote :

Pour : 33

Abstention : 0

Contre : 0



P.C.C.C à l'original,

Fait à Biganos,

Le 8 avril 2026

Bruno LAFON

Maire de Biganos

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.



Rapport d'orientations budgétaires 2026

« Gouverner, c'est prévoir ; et ne rien prévoir, c'est courir à sa perte »

Émile de Girardin

Table des matières

I. INTRODUCTION.....	3
II. LE CONTEXTE MACROECONOMIQUE : un contexte d'instabilité accrue et d'incertitudes persistantes.....	4
A. Un contexte économique toujours fragilisé.....	4
B. Un retour difficile à une stabilité en raison du contexte politique	6
III. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 : Garantir une gestion financière durable dans un contexte de budgets limités et de besoins en expansion.....	8
A. Une adaptation face aux tensions, pour préserver la continuité des services publics.....	9
1. Une progression très limitée des produits de fonctionnement.....	9
2. Une croissance des charges de fonctionnement, conséquence des contraintes subies	12
B. Des investissements stratégiques pour demain, une priorité, dans le respect des capacités financières de la Ville	13
1. L'achèvement des projets structurants, associé au maintien des investissements courants pour une gestion durable	13
2. Une planification pluriannuelle, un outil indispensable au pilotage technique et financier.....	14
3. Une vigilance accrue sur les recettes d'investissements, fragilisées par le contexte économique, et la nécessité de développer d'autres sources de financements	15
IV. L'ETAT DE LA DETTE : Une structure de dette saine et optimisée	17
A. La synthèse de la dette.....	17
B. La dette par type de risques	18
C. La dette par prêteurs	18
D. Le profil d'extinction de la dette	19
V. LA STRUCTURE DES DEPENSES DE PERSONNEL	20
A. L'évolution des effectifs.....	20
B. Les dépenses de personnel prévues au chapitre 012	21
C. Une projection 2026 construite dans une logique de pilotage sur le long terme.....	23
D. Une évolution pilotée.....	24
E. Les enjeux et perspectives pour 2026 et les années suivantes.....	24
F. Etat annuel des indemnités brutes des élus au titre de l'année 2025	25

I. INTRODUCTION

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) constitue un document obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants. Son contenu est encadré par le Code général des collectivités territoriales (articles L.2312-1 et suivants). Il doit être présenté au conseil municipal dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), afin de permettre aux élus de disposer d'une information préalable sur le contexte d'élaboration du budget primitif, et être mis à disposition du public.

Pour être conforme au cadre réglementaire, le ROB doit donc présenter :

- Les **orientations générales** et la stratégie financière.
- Une **analyse de la situation financière** actuelle.
- Les **prévisions budgétaires** pour l'exercice à venir.
- La **programmation pluriannuelle des investissements**.
- Une **analyse des ressources humaines**.
- Une **analyse fiscale**.
- Les **engagements de la commune** et leurs impacts.

En complément, la présentation des **orientations environnementales** tend à se renforcer avec les obligations liées au budget vert.

La tenue du DOB doit intervenir dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, et le projet de budget, préparé et présenté par l'exécutif, doit être communiqué aux membres du conseil douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen du budget primitif.

Les années de renouvellement des assemblées délibérantes, la date limite d'adoption du budget primitif est repoussée au 30 avril.

Après étude du contexte macroéconomique, et des mesures de la loi de finances pour 2026, les orientations budgétaires de la Ville seront présentées.

II. LE CONTEXTE MACROECONOMIQUE : un contexte d'instabilité accrue et d'incertitudes persistantes

L'élaboration des orientations budgétaires 2026 intervient dans un environnement macroéconomique toujours fragile, où les signaux de reprise demeurent hésitants et contrastés. Malgré un ralentissement progressif de l'inflation, celle-ci continue de peser significativement sur les dépenses communales, en augmentant le coût des fournitures, de l'énergie, des prestations de service et des opérations d'investissement (révisions de prix). Parallèlement, certaines recettes montrent des signes d'essoufflement, à l'image de la baisse observée de la taxe d'aménagement, reflétant un marché de la construction en net repli.

À ces tensions économiques s'ajoute un contexte politique national instable qui rend difficile le retour à une trajectoire de stabilité. Les incertitudes entourant les orientations gouvernementales, ainsi que les arbitrages budgétaires entretiennent un climat d'imprévisibilité pour les collectivités territoriales, qui tend à devenir structurel.

A. Un contexte économique toujours fragilisé

Les prévisions de croissance sont modérées autour de 1 % du PIB en 2026, sous l'effet d'une reprise progressive de la consommation des ménages après la période d'inflation, du léger rebond de l'investissement des entreprises après un recul en 2025 et d'une inflation plus faible.

→ Un taux de croissance du PIB a un faible niveau depuis 2024 :

- +1.1% en 2023 contre 2.6% en 2022 et 6.8% en 2021
- +0.8% en 2024 (contre +1.4% estimé à début 2024)
- +0.9% en 2025 (contre 1.2% estimé à début 2025)
- +0.9% à 1% en 2026

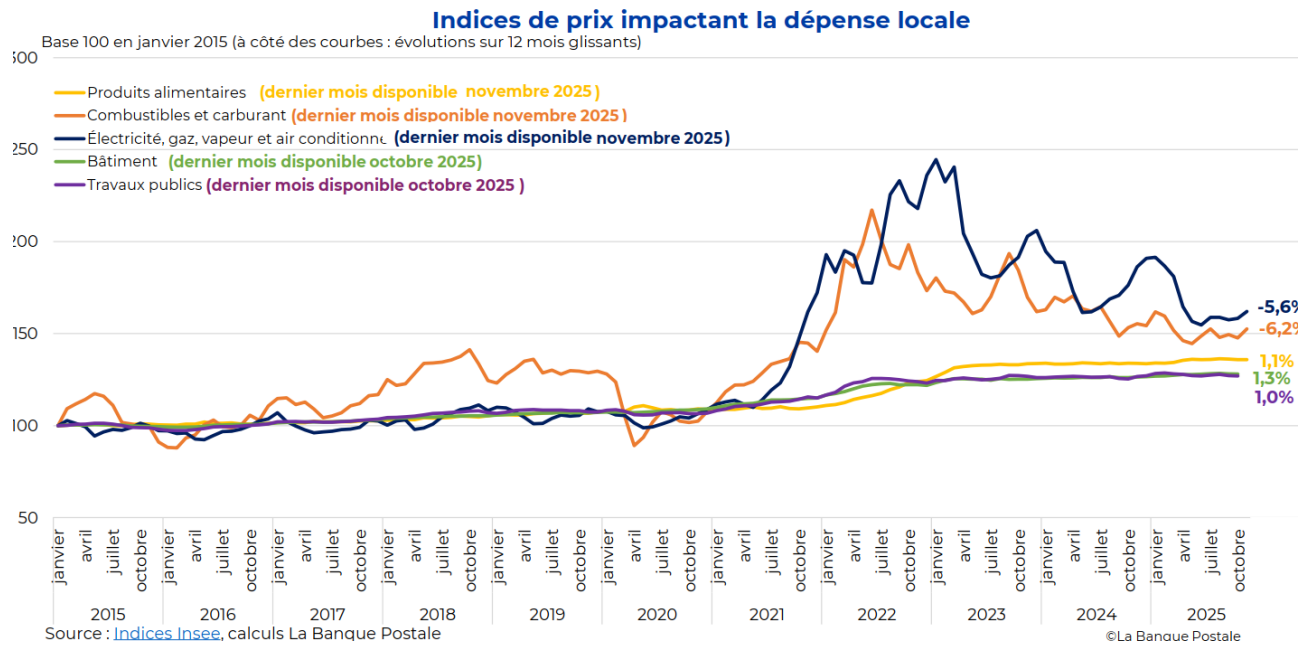
Prévisions annuelles France	2025	2026
Insee (déc. 2025)	+0,9%	/
Banque de France (déc. 2025)	+0,9%	+1,0%
Commission européenne (nov. 2025)	+0,7%	+0,9%
OCDE (déc. 2025)	+0,8%	+1,0%
FMI (oct. 2025)	+0,7%	+0,9%
Gouvernement (PLF 2026)	+0,7%	+1,0%

Les prévisions d'inflation sont assez faibles, après le pic inflationniste des années 2022-2023, en raison d'une stabilisation des prix de l'énergie (malgré l'augmentation des taxes) et d'une hausse plus modérée des prix des services et de l'alimentation.

→ Un taux de croissance des prix à la consommation en voie de « retour à la normale » depuis 2024

- +5.7% en 2023 contre 5.9% en 2022 et 1.6% en 2021
- +2.5 % en 2024 (contre +2.6% estimé à début 2024)
- +1.5% en 2025
- +1.5% en 2026, sous l'objectif de 2 % de la BCE.

Prévisions annuelles France	2026
Insee (déc. 2025)	+1,5 % (sur un an en juin 2026)
Banque de France (déc. 2025) - IPCH	+1,3%
Commission européenne (nov. 2025) - IPCH	+1,3%
OCDE (déc. 2025)	+1,3%
FMI (oct. 2025) - IPCH	+1,5%
Gouvernement (PLF 2026)	+1,3%



Source : © La Banque Postale – Janvier 2026

L'économie progresse mais reste freinée par la maîtrise des dépenses publiques (réduction du déficit public) et un contexte politique national et international incertain.

B. Un retour difficile à une stabilité en raison du contexte politique

La situation politique française est marquée par une forte fragmentation parlementaire, qui rend l'adoption des réformes budgétaires plus difficile. Les débats autour du budget 2026 ont été particulièrement tendus et ont nécessité de longs compromis politiques, illustrant les difficultés à dégager une majorité stable. Pour la 2^e année consécutive, la loi de finances, traditionnellement adoptée au 31 décembre de l'année précédente, a été votée beaucoup plus tardivement, laissant une période de flou sur les mesures applicables.

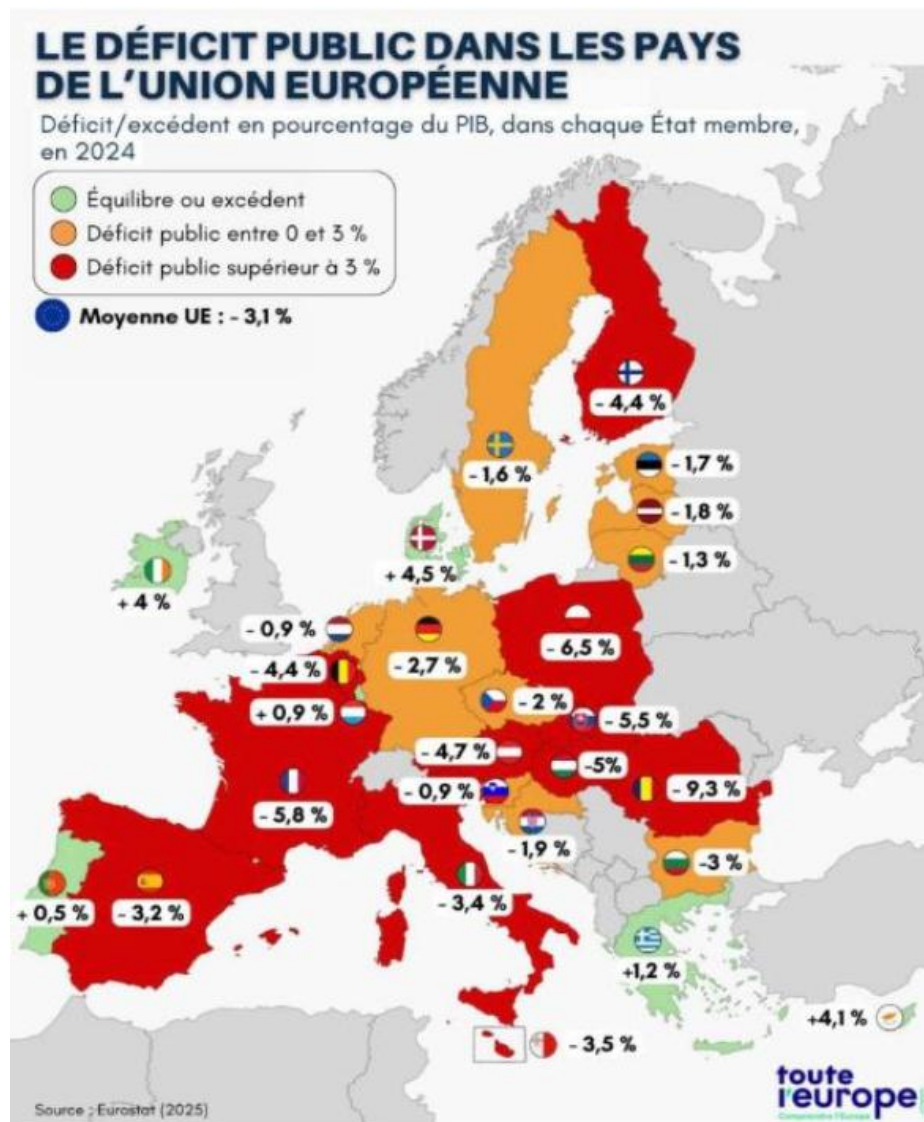
La France évolue également dans un contexte international incertain marqué par des tensions géopolitiques, un ralentissement de l'économie mondiale, et des taux d'intérêt élevés.

Ces facteurs augmentent le coût de la dette publique et rendent l'assainissement budgétaire plus difficile, notamment parce que les dépenses d'intérêts et certaines dépenses stratégiques (comme la défense) sont en hausse.

→ **Le déficit public actuel** est élevé et fragilise la situation financière du pays :

- 4.9% du PIB en 2023, après 4.8% en 2022 et 6.4% en 2021
- **+5.6 % du PIB (contre + 4.3% estimé à début 2024)**
- **+5.4 % du PIB en 2025**
- **environ 5 % du PIB en 2026, puis moins de 3 % du PIB à l'horizon 2029.**

La France tente de réduire son déficit public dans un contexte complexe, marqué à la fois par une instabilité politique interne et des incertitudes économiques internationales. Malgré des efforts budgétaires et des mesures d'économies, le redressement des finances publiques reste progressif et dépend fortement de la capacité du gouvernement à maintenir une trajectoire de réformes dans un environnement politique fragile. Les collectivités territoriales sont largement mises à contribution.



Ainsi, le contexte macroéconomique et institutionnel impose d'aborder les orientations budgétaires 2026 avec prudence, lucidité et capacité d'adaptation, afin de préserver la continuité du service public tout en assurant la soutenabilité du budget communal.

III. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 : Garantir une gestion financière durable dans un contexte de budgets limités et de besoins en expansion

L'exercice budgétaire 2026 s'inscrit dans un contexte marqué à la fois par des contraintes financières persistantes et par des attentes citoyennes toujours plus fortes envers l'action publique locale. Dans ce cadre, la Ville doit poursuivre un double objectif : garantir la qualité des services rendus au public et maintenir un niveau d'investissement capable d'accompagner les transformations du territoire, tout en assurant l'équilibre durable des finances communales.

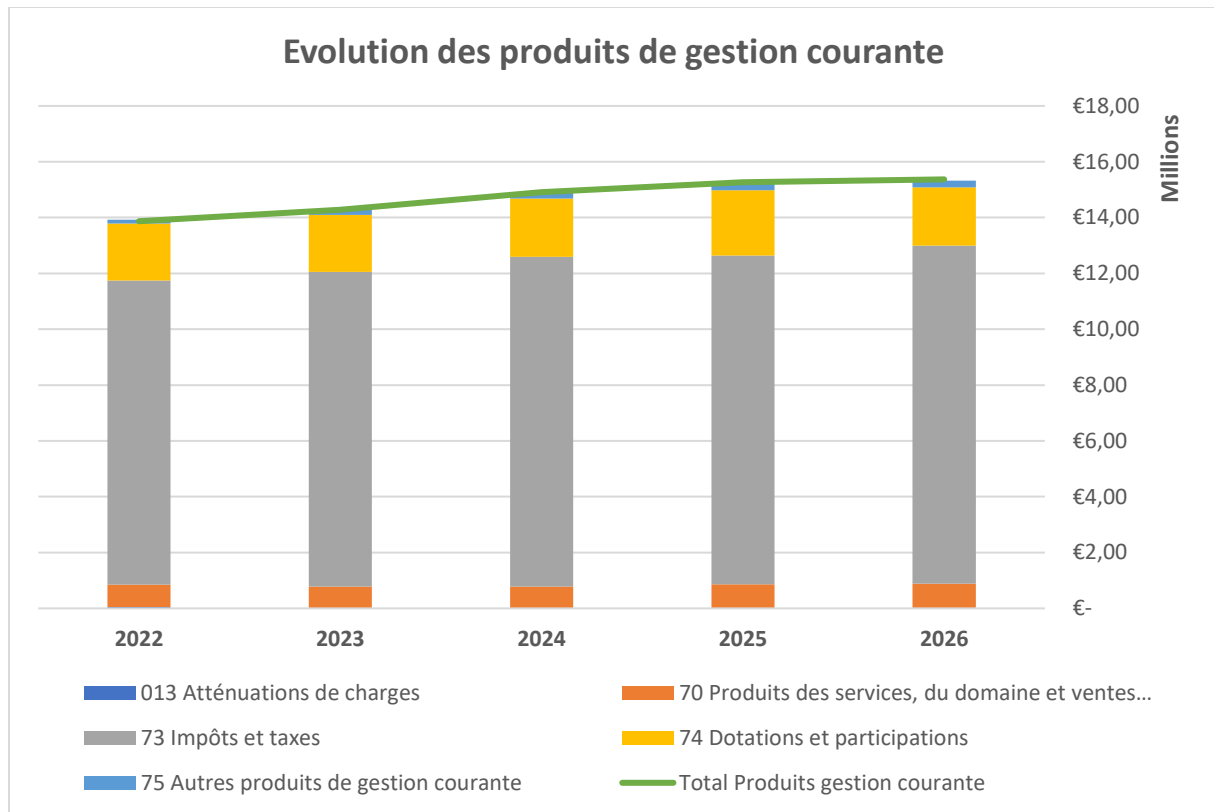
Les orientations présentées cette année visent à donner une vision claire et partagée des priorités municipales pour 2026. Elles s'appuient sur une analyse précise de la situation financière actuelle, sur l'évolution prévisible des recettes et des charges, ainsi que sur les enjeux structurant les politiques publiques locales : adaptation aux transitions écologique et énergétique, sécurisation des équipements publics, modernisation des infrastructures, soutien au dynamisme économique et à la cohésion sociale.

Dans un environnement où l'évolution des dotations de l'État, l'inflation, les coûts de l'énergie et les besoins croissants de la population exercent une pression importante sur les budgets communaux, il est essentiel de définir une stratégie budgétaire responsable, lisible et cohérente sur le long terme. Les orientations 2026 ont ainsi pour ambition de concilier rigueur financière et capacité d'action, en privilégiant une gestion optimisée des moyens, une recherche accrue de financements externes et une programmation pluriannuelle adaptée.

Cette introduction ouvre donc la voie à un débat permettant de partager avec l'ensemble des élus — et au-delà, avec les habitants — les choix majeurs structurants pour l'avenir de la commune et pour la préparation du budget primitif 2026.

A. Une adaptation face aux tensions, pour préserver la continuité des services publics

1. Une progression très limitée des produits de fonctionnement



L'évolution des recettes de gestion courante entre 2024 et 2025 s'établit à +3%. Elle se situerait entre +1 à 2% entre 2025 et 2026.

Les produits des services demeurent peu dynamiques malgré une fréquentation en hausse, les dotations de l'Etat et les subventions des partenaires institutionnels sont en baisse, couplés à une fiscalité gelée.

a) *Une remise à niveau, couplée à une dynamique des tarifs des services, pour limiter les effets du décrochage*

Les recettes des services devraient connaître une légère progression en 2026, pour atteindre environ 900 000 euros, portée à la fois par l'extension de l'offre de services à la population actée dès 2025 (par exemple l'ouverture du centre de loisirs Jules Ferry et l'augmentation de l'accueil des mercredis) et par la nouvelle tarification liée au règlement de voirie adopté en 2025.

Les redevances induites des contrats de délégation de service public (DSP) « MUPI » et crématorium connaissent une évolution croissante.

Est à noter, la gratuité de la bibliothèque depuis le 1er janvier 2025 pour les boiens.

L'année 2026 sera marquée par la poursuite de la révision des politiques tarifaires, en particulier à travers une analyse approfondie des tarifs pratiqués sur le marché, ainsi qu'une réflexion sur l'adaptation des tarifs des différents types de salles, dans le but de garantir une stratégie tarifaire cohérente, après des années de décrochage.

b) Une fiscalité décorrélée des évolutions : une mobilisation du levier fiscal à envisager

D'une part, en ce qui concerne la fiscalité économique, les allocations compensatrices (Attribution de Compensation et Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) sont figées, et, sans accord de reversement avec la COBAN, la Ville reste exclue de la progression des recettes issues de la fiscalité économique.

D'autre part, en ce qui concerne la fiscalité ménage, l'analyse rétrospective des recettes démontre, outre la suppression du pouvoir de voter les taux de taxe d'habitation sur les résidences principales, que :

- Les taux d'imposition sont en décrochage par rapport aux moyennes nationales observées dans les communes de même strate démographique que Biganos (un écart de 17 points entre le taux de taxe foncière en vigueur 23.79% et la moyenne nationale fixée à 40.47%).
- Les bases d'imposition sont également très faibles par rapport aux moyennes nationales. Ces bases, issues des valeurs locatives cadastrales datant de 1970, doivent être réévaluées.
- Les allocations compensatrices des exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties diminuent d'années en années et ne couvrent plus les pertes engendrées. En 2026, la loi de finances prévoit une diminution des compensations de l'Etat versées du fait de l'exonération de 50% des bases des locaux industriels.

Par conséquent, notre produit fiscal, qui représente plus de 70% de nos recettes de fonctionnement, n'évolue que de façon très limitée et essentiellement grâce à la revalorisation annuelle des bases votée dans le cadre de la loi de finances. Cette revalorisation est basée sur le taux d'inflation (+0.8% prévue en 2026), mais ne vient en réalité que compenser, partiellement, l'inflation que nous subissons en particulier sur tous les contrats de prestations de services, l'alimentation ou encore les fluides.

De surcroît, l'absence de mobilisation du levier fiscal pénalise la Ville sur le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) mais limite aussi l'accès à certains dispositifs étatiques (fonds et subventions diverses).

c) Des concours financiers en net recul, invitant à une prudence accrue

Après avoir été amputée par le Dispositif de Lissage Conjoncturel (DILICO) en 2025, la DGF est passée de 74 278,00 € en 2024 à 15 197,00 € en 2025. Malgré la dynamique de population qui devrait agir positivement sur le montant de cette dotation, force est de constater que la baisse se poursuit. En effet, Biganos, en raison de son potentiel fiscal, voit sa DGF décroître d'années en années.

Bien que la loi de finances 2026 ait annoncée une stabilité de la DGF en 2026 et la non application du DILICO pour les communes, il est probable que les années à venir (un tournant d'ici 2027 ou 2028) soit marquées par une totale disparition de notre DGF voire une contribution à verser...La DGF 2026 est prévue à hauteur de 14 000,00 €, sans aucune revalorisation, malgré l'inflation.

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) stabilisée à 1 071 520,00 € jusqu'en 2023, connaît une forte diminution. En 2026, elle s'élèverait 882 580,00 €, soit une baisse d'environ 9.5% par rapport à 2025.

Les subventions de fonctionnement versées habituellement par le Département de la Gironde ont quasiment toutes disparues depuis l'an passé. En effet, en 2025, seuls CAP33 et l'île de Malprat ont été subventionnés pour un total de 30 000,00 €. Il n'y a plus de subventions pour les autres dispositifs sportifs, ni pour la Jeunesse et la Petite Enfance.

Seule la CAF maintien ces participations pour ce que relève du Pôle Education, qui croissent en raison de la dynamique de fréquentation de ces services aux familles. Elles représentent entre 650 000,00 € et 700 000,00 € euros environ.

La dotation titres sécurisés a fortement diminué en raison de la baisse du nombre de titres d'identités liées au fait que les communes alentours se sont également dotés de dispositifs de recueil.

Le FCTVA sur les dépenses d'entretien de bâtiments et de terrains est maintenu après avoir été sur la sellette pendant tous les débats parlementaires. Il est néanmoins limité dans son champ d'application car les travaux en régie sont inéligibles. Il pourrait générer une recette d'environ 20 000,00 € pour 2026.

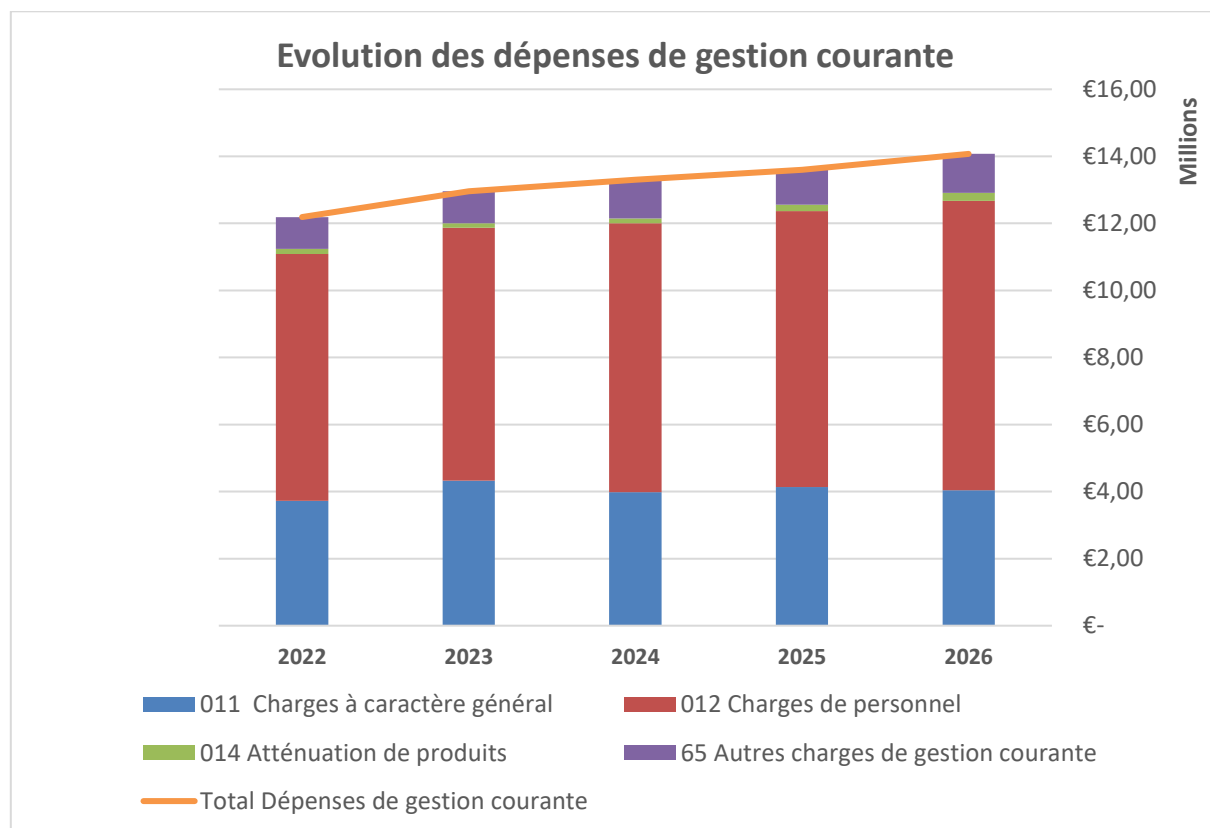
Le montant total des dotations et participations est ainsi évalué à 2 142 000,00 € (soit 8% de moins qu'en 2025).

d) Une stratégie de gestion active du patrimoine immobilier à poursuivre

La valorisation proactive de notre patrimoine se poursuit, notamment grâce à la gestion dynamique des baux communaux. L'implantation de nouveaux services, combinée à une revalorisation annuelle des loyers, contribue à l'optimisation de nos recettes.

Les produits de gestion courante ont augmenté significativement depuis 2023 pour s'établir en 2026 à près de 250 000.00 €.

2. Une croissance des charges de fonctionnement, conséquence des contraintes subies



L'évolution des dépenses de gestion courante entre 2024 et 2025 s'établit à +4%. Elle se situerait entre +4 à 5% entre 2025 et 2026.

La forte inflation constatée sur la période 2022 – 2025, couplée aux mesures nationales imposées, ont entraîné la hausse générale des charges de fonctionnement.

En effet, l'année 2026 sera marquée par :

- L'inflation continue sur toutes les prestations de services
- La hausse des fluides mais essentiellement sur la partie taxes et non sur les consommations
- La poursuite des mesures étatiques imposées impactant les charges de personnel (voir infra explications détaillées).
- L'accentuation des mécanismes de péréquation (FPIC) en raison de notre appartenance à la COBAN. Les intercommunalités considérées comme les plus «

riches » contribuent au bénéfice des intercommunalités les plus « pauvres » au niveau national.

- Le paiement des intérêts de la dette incluant un nouvel emprunt réalisé en 2025

Dans ce contexte, le cadrage de la préparation budgétaire 2026 a été resserré afin de limiter la hausse des dépenses des services. Un objectif de budget constant est imposé tout comme la recherche systématique de pistes d'économie, de mutualisation, de rationalisation. Le budget 2026 des services est limité au montant alloué en 2025 avec une cible visée en termes de réalisation à 85% de la somme allouée.

Grâce à cela, les charges à caractère général devraient rester stables, à hauteur de 4 100 000.00 € environ, tout comme les autres de charges de gestion courantes qui s'établiraient à près de 1 110 000.00 €.

Nos actions d'optimisation nous permettent de rester performants au quotidien dans l'ensemble de nos services. Elles assurent également la préservation de nos excédents de fonctionnement, condition indispensable pour poursuivre un programme d'investissement soutenu.

B. Des investissements stratégiques pour demain, une priorité, dans le respect des capacités financières de la Ville

Les dépenses d'équipement de l'année 2026 devraient s'établir à près de 8 700 000.00 €, conformément au Plan Pluriannuel d'Investissements piloté dès 2020. Les années 2025 et 2026 se caractérisent par un niveau d'investissements très élevé en raison de l'atterrissage des principaux projets structurants de la mandature précédente. Toutes les recettes sont mobilisées pour assurer le financement des projets jusqu'à leur terme.

1. L'achèvement des projets structurants, associé au maintien des investissements courants pour une gestion durable

● En matière de citoyenneté, vivre ensemble et cohésion sociale :

- La poursuite des travaux du Chahut, regroupant la bibliothèque, la maison de la vie associative et de la citoyenneté et le centre social, permettant le développement de projets innovants dans les domaines de la culture et de l'éducation, de la citoyenneté et de l'insertion, comprenant les honoraires de maîtrise d'œuvre et la deuxième partie des travaux incluant notamment tout le second œuvre, ainsi que les acquisitions de mobilier et de matériel informatique.

- Le solde des travaux de création de l'épicerie sociale et solidaire mise en service en Septembre 2025.

- **En matière d'éducation :**

- La progression des travaux de reconfiguration de l'école Jules Ferry qui devraient s'achever d'ici début 2027.

- **En matière de mobilité, voirie et aménagements extérieurs :**

- Le solde des travaux de l'avenue Georges Clémenceau, 1ère séquence
- Les autres travaux de réfection de la voirie
- La création d'une piste cyclable aux argentières (versement d'une participation à la COBAN)

- **En matière de développement du territoire :**

- Le démarrage des versements de la participation au projet de création d'un Cinéma de cœur de Ville, véritable équipement culturel de proximité
- La révision du Plan Local d'Urbanisme

A cela s'ajoute les opérations d'entretien courant des bâtiments, aménagements voirie et paysagers, l'extension de la vidéoprotection, la poursuite de la rénovation de l'éclairage public ainsi que les opérations de renouvellement courant en matière de mobilier, matériel divers mais aussi le changement du serveur informatique.

2. Une planification pluriannuelle, un outil indispensable au pilotage technique et financier

Les projets structurants sont gérés selon la technique des autorisations de programme/crédits de paiement (AP-CP), pour une meilleure lisibilité et un pilotage stratégique des crédits budgétaires afférents à chaque projet. En effet, la gestion de projet en AP-CP repose sur plusieurs avantages :

- Le montant de l'autorisation de programme, voté par délibération, constitue la limite supérieure à ne pas dépasser ;
- Les crédits de paiement sont votés par exercice budgétaire mais peuvent faire l'objet de modification d'un exercice à l'autre ;
- Les crédits votés sont utilisables dès le 1^{er} janvier de l'année ;
- Cette technique repose sur un principe de transparence vis-à-vis des élus ;
- Les crédits réalisés font l'objet d'un état annexé au compte financier unique ;
- Les crédits engagés sur un exercice mais non mandatés ne font pas l'objet de restes à réaliser et n'affectent donc pas les résultats de l'exercice concerné.

Etat actuel des AP-CP en cours :

Libellé de l'autorisation de programme (AP)	Montant total de l'AP	Crédits de paiement réalisés	Crédits de paiement à réaliser
AP CP TIERS LIEU	12 075 560,00 €	6 860 111,03 €	5 215 448,97 €
AP CP REHABILITATION GS FERRY	2 260 000,00 €	527 453,71 €	1 732 546,29 €
AP CP EPICERIE SOLIDAIRE	930 000,00 €	914 412,28 €	15 587,72 €
AP CP RUE G CLEMENCEAU	1 392 000,00 €	1 176 622,61 €	215 377,39 €

Les crédits de paiements restants à financer vont s'étaler sur les exercices 2026 et 2027 (paiement des derniers soldes prévus en 2027, en fonction de l'évolution des calendriers d'exécution des travaux).

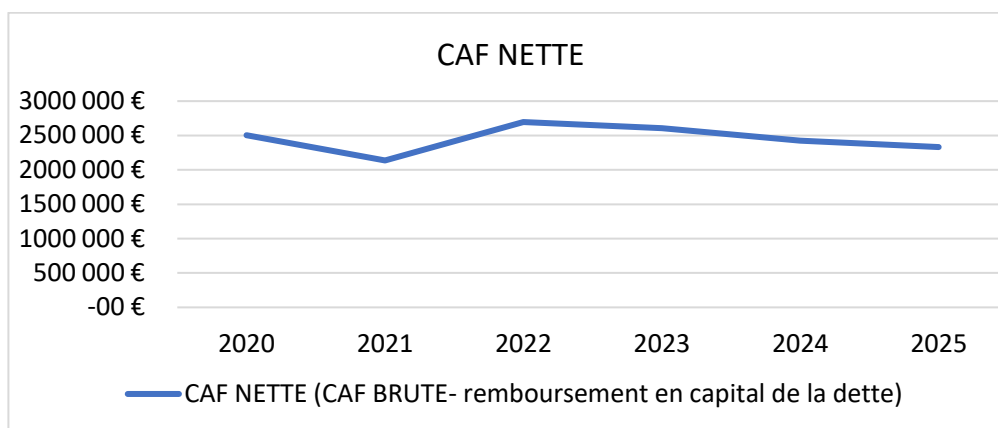
3. Une vigilance accrue sur les recettes d'investissements, fragilisées par le contexte économique, et le nécessité de développer d'autres sources de financements

Dans un contexte d'incertitudes, notre stratégie de rigueur et de prudence prend cette année une importance particulière afin de faire face aux restrictions budgétaires de l'État ainsi qu'au désengagement de nos partenaires financiers habituels au niveau local. La situation nous invite également à développer la recherche de nouvelles sources de financements.

Le financement des investissements est assuré et il repose, d'une part, sur l'épargne de la collectivité et, d'autre part, sur la diversification des sources de financement complémentaires.

L'épargne de la collectivité correspond à l'autofinancement net dégagé annuellement de la section de fonctionnement. La Capacité d'Autofinancement Brute (CAF brute) correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. La capacité d'Autofinancement Nette correspond à la CAF brute, déduction faite du remboursement du capital des emprunts. A l'issue de l'exercice 2025, la CAF nette dégagée représente 2 232 000 € permettant le financement direct des investissements 2026. Cet indicateur financier atteste d'une situation financière saine dans la mesure où le ratio « CAF nette par habitant » est supérieur aux moyennes des communes de même strate démographique au niveau national (moyenne : 207€/ habitant - Biganos 216€/ habitant).

Cependant, il convient de maintenir une vigilance accrue sur l'évolution de notre CAF qui pourrait se dégrader sous l'effet d'une trajectoire croissante des dépenses de fonctionnement, couplée à des recettes peu dynamiques.



Evolution de la CAF Nette depuis 2020

Les autres financements mobilisés sont les suivants :

- Les subventions : estimées à 1 110 000 €, incluant le versement d'acomptes qui suit la progression des différents programmes de travaux, sur la base de subventions déjà attribuées. Les principaux partenaires financiers sont l'État, l'Union européenne via le Pays Barval, le Département, la Région, la CAF et la COBAN. Cela concerne des subventions attribuées antérieurement à 2026 mais dont le versement est prévu en 2026.

Dans la loi de finances pour 2026, il est clairement annoncé une diminution du soutien à l'investissement local à travers la baisse de Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et le Fonds vert habituellement fléché sur des projets relatifs à la transition écologique.

- Le FCTVA : le montant perçu en 2026, correspondant aux dépenses éligibles de 2024, est évalué à 540 000 €.
- La Taxe d'aménagement : en nette diminution compte tenu de la conjoncture, et des problématiques liées au recouvrement par la DGFIP. Elle est estimée à 120 000 €.
- Les Cessions de terrains : 800 000 € pour la vente terrain à ICAD (projet immobilier), prévu initialement en 2025, et 50 000 € correspondant à la vente d'un terrain à TDF (réseau de télécommunications).
- Le Fonds de roulement : il s'agit de la mobilisation des excédents cumulés des exercices antérieurs, conformément à la trajectoire définie en début de mandat, il sera utilisé pour compléter le financement des investissements, en l'absence d'autres sources de recettes attribuées en cours d'année 2026.

Après la souscription d'un emprunt d'un montant de 2 000 000 €, réalisée en 2025, Il n'y a pas, à ce stade, de nouvel emprunt prévu en 2026.

Dans un contexte marqué par des recettes de moins en moins maîtrisables et en diminution, il devient indispensable d'adapter la stratégie financière afin de préserver les équilibres budgétaires. Cela implique d'activer de nouveaux leviers de financement, notamment en explorant le potentiel de cessions et en développant la recherche de financements privés par le biais du mécénat. Parallèlement, une attention particulière devra être portée à la maîtrise et à la priorisation des investissements futurs, en veillant à en limiter le volume. Ces orientations permettront de garantir une situation financière saine et de mieux anticiper les contraintes nouvelles susceptibles d'émerger dans les années à venir.

IV. L'ETAT DE LA DETTE : Une structure de dette saine et optimisée

A. La synthèse de la dette

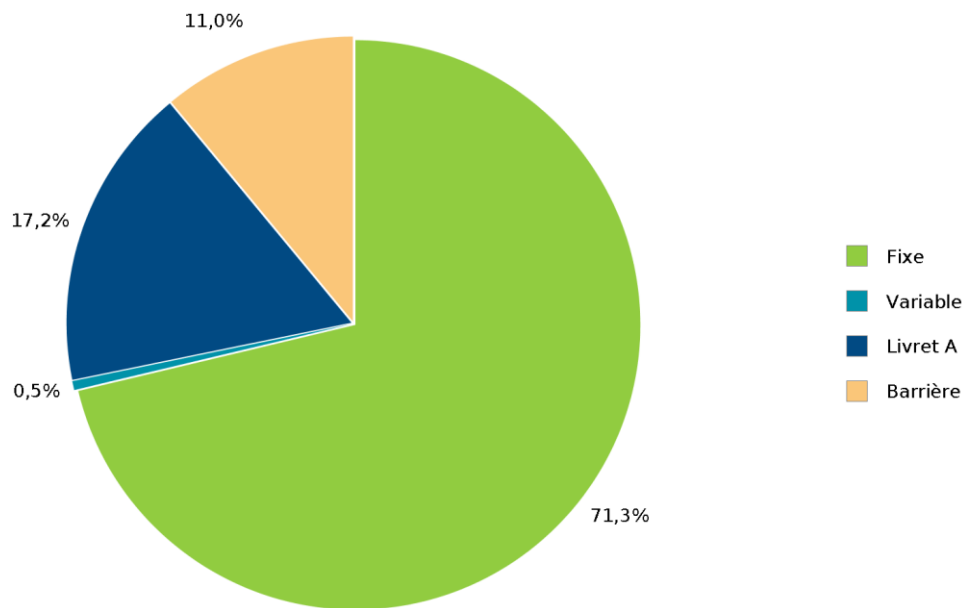
Capital restant dû	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
11 617 920.40 €	3,54 %	13 ans et 1 mois	7 ans et 1 mois	11

(Établi au 01/01/2026)

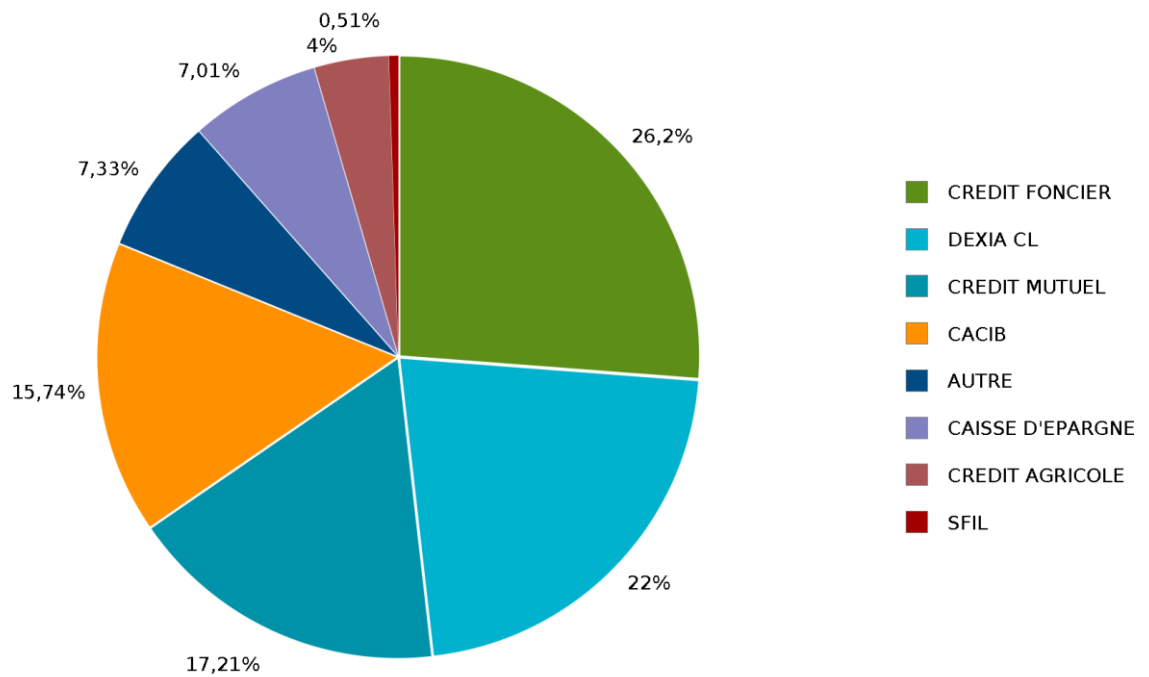
La commune a contracté un emprunt en décembre 2025 à taux livret A, auprès de Crédit Mutuel, pour un montant de 2 000 000 €. Ce produit représente le meilleur taux du marché à l'heure actuelle.

Pour l'année 2026, le remboursement du capital de la dette est estimé à 805 000.00 €, en tenant compte d'une marge de précaution. Il s'impute en dépense d'investissement au chapitre 16. Le remboursement des intérêts, portés en section de fonctionnement au chapitre 66, est évalué à 410 000.00€.

B. La dette par type de risques



C. La dette par prêteurs

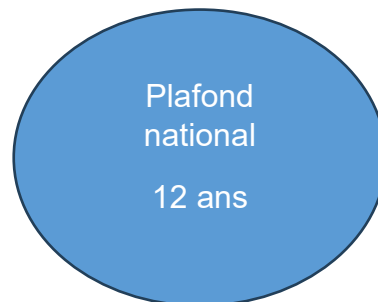
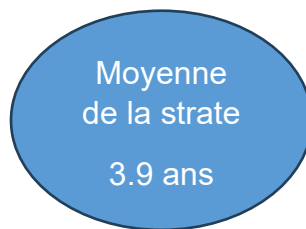


D. Le profil d'extinction de la dette

	2026	2027	2028	2029	2030
Encours moyen	11 162 500 €	10 282 438 €	9 382 668 €	8 561 307 €	7 782 865 €
Capital payé sur la période	866 444 €	888 600 €	905 352 €	764 747 €	786 306 €
Intérêts payés sur la période	* 393 638 €	* 369 554 €	* 346 633 €	* 321 974 €	* 297 528 €
Taux moyen sur la période	3,47 %	3,52 %	3,61 %	3,67 %	3,72 %



Focus sur le ratio de désendettement* :



*Encours de la dette/Epargne brute

V. LA STRUCTURE DES DEPENSES DE PERSONNEL

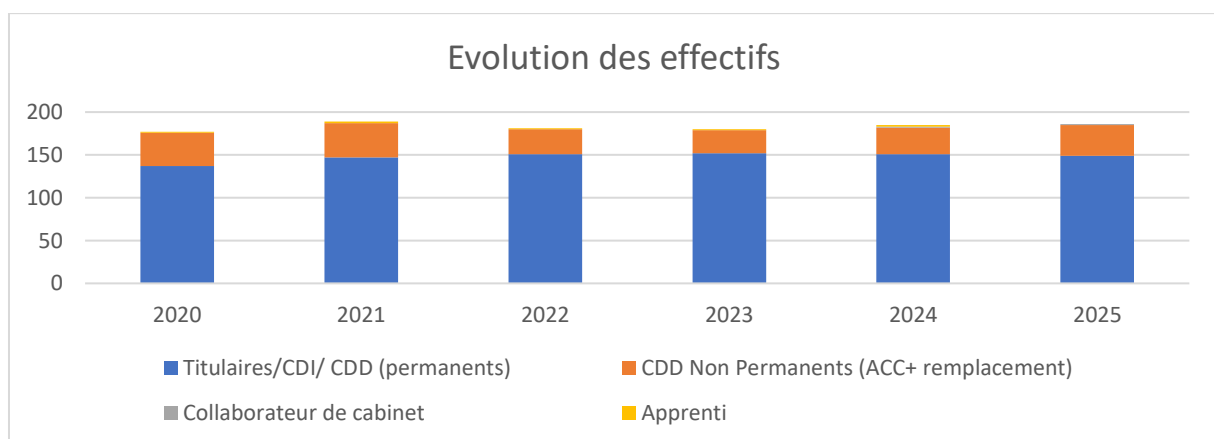
La gestion budgétaire des ressources humaines pour 2026 s'inscrit dans la continuité des objectifs fixés sur le mandat 2020 – 2026, à savoir :

1. Accompagner **la transformation de la collectivité** en adaptant les ressources humaines aux évolutions organisationnelles, réglementaires et sociétales.
2. Assurer **une gestion prévisionnelle rigoureuse** des effectifs et des compétences pour garantir la continuité et la qualité du service public.
3. Maîtriser **l'évolution de la masse salariale** tout en maintenant un haut niveau de service aux usagers.
4. Développer **et valoriser les compétences des agents** via une politique de formation ambitieuse et des parcours professionnels structurés.
5. Améliorer **la qualité de vie au travail** par des actions concrètes en matière de conditions de travail, de prévention et de cohésion d'équipe et lutter contre l'absentéisme.
6. Renforcer l'attractivité de la collectivité en fidélisant les talents, en Valorisant les carrières et en harmonisant les régimes indemnitaires
7. Garantir **un dialogue social de qualité**, basé sur la transparence, la concertation et la confiance mutuelle

A. L'évolution des effectifs

Au 31 décembre 2025, la structure des effectifs est de 186 agents répartis de la façon suivante : 149 emplois permanents (titulaires et CDI/CDD permanents), 36 non permanents (CDD liés à l'accroissement ou au remplacement temporaire) et 1 collaborateur de cabinet.

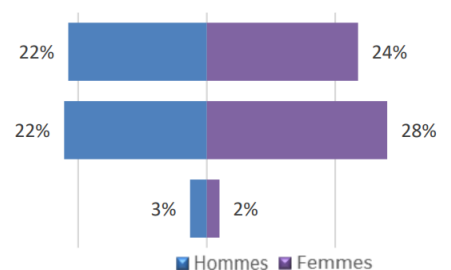
Evolution de l'effectif global : effectifs permanents et non permanents de 2020 à 2025



Année (31/12)	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Titulaires/CDI/ CDD (permanents)	137	147	151	152	151	149
CDD Non Permanents (ACC+ remplacement)	39	40	29	27	31	36
Collaborateur de cabinet	0	0	0	0	1	1
Apprenti	1	2	1	1	2	0
	177	189	181	180	185	186

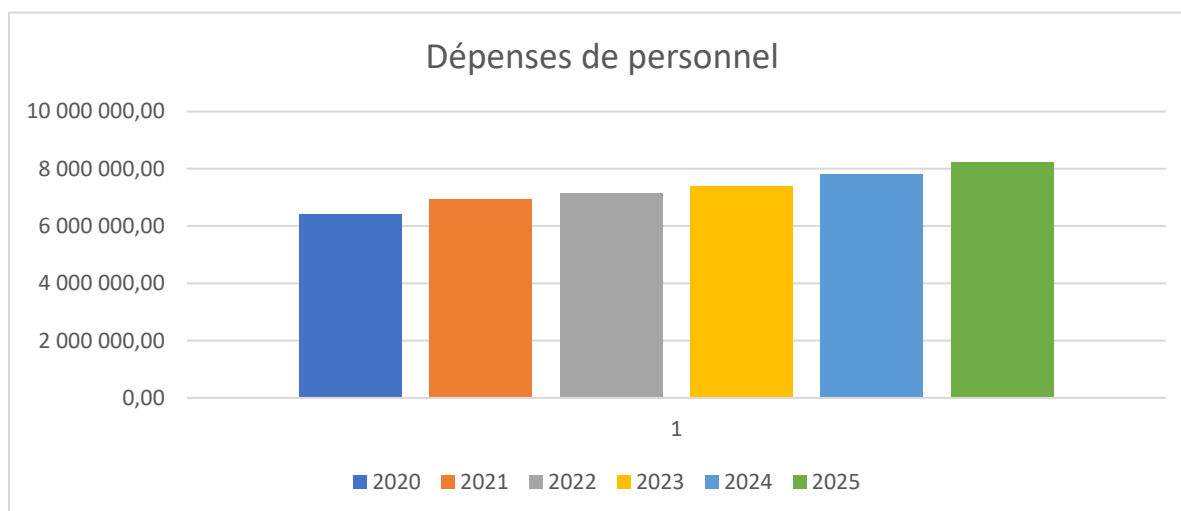
Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	47,60
Contractuels permanents	41,25
Ensemble des permanents	47,27
de 50 ans et +	
de 30 à 49 ans	
de - de 30 ans	
Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	38,71

Pyramide des âges
des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

B. Les dépenses de personnel prévues au chapitre 012



Depuis 2022, les collectivités territoriales évoluent dans un environnement marqué par plusieurs décisions nationales ayant un impact direct sur leurs dépenses de personnel. Dans ce cadre, la collectivité intègre chaque année ces évolutions réglementaires obligatoires dans sa construction budgétaire, tout en maintenant une trajectoire maîtrisée de ses effectifs et de ses priorités de service public.

En 2025, les dépenses de personnel ont été fixées à 8 269 493 €.

1. Des évolutions imposées par l'État, intégrées au budget communal

Les mesures nationales obligatoires ont représenté en 2025 un surcoût de **118 620 €**, correspondant à :

- la hausse de **3 points** de la cotisation **CNRACL**, soit **80 149 €** ;
- le rétablissement, au 1er janvier 2025, du taux historique de cotisation maladie **URSSAF** (part employeur), porté à 9,88 % contre 8,88 % auparavant, soit **29 889 €** ;
- un rappel de **FNC** de **8 582 €**.

Ces évolutions relèvent de décisions externes à la collectivité. Elles s'imposent au budget communal et doivent être absorbées sans remettre en cause la continuité du service public.

2. Des choix volontaristes, assumés et anticipés par la collectivité

Parallèlement à ces mesures imposées, la collectivité a fait le choix de maintenir sa trajectoire de dépenses volontaristes pour un montant total de **294 052 €**, afin de garantir la continuité, la qualité et l'adaptation du service public aux besoins du territoire.

Ces dépenses **prévues** recouvrent notamment :

- le renforcement des remplacements d'agents titulaires absents pour cause de maladie ou de maternité : 126 076 € ;
- le recrutement en cours d'année d'une coordinatrice pour le Chahut et d'un policier municipal : 71 197 € ;
- le tuilage des postes d'agents des services techniques, en anticipation de départs à la retraite : 23 680 € ;
- l'effet année pleine des recrutements réalisés en 2024 pour remplacer des agents partis en disponibilité ou mutés : 53 099 € ;
- l'effet année pleine du renforcement des actions sociales : 20 000 €.

Ces dépenses traduisent des **choix de gestion assumés**, en cohérence avec les besoins de fonctionnement des services et les orientations fixées par la collectivité.

En parallèle, il convient d'indiquer la fin du service de gestion des ADS, générant une économie de 41 131 €.

Ainsi, l'évolution constatée en 2025 résulte à la fois :

- de mesures imposées par l'État ;
- de décisions volontaires et anticipées de la collectivité ;
- et d'ajustements de gestion

C. Une projection 2026 construite dans une logique de pilotage sur le long terme

Pour **2026**, le budget prévisionnel de dépenses de personnel s'élève à **8 640 000 €**, soit une hausse de **4,4 %** par rapport au budget supplémentaire 2025, représentant **370 507 €** supplémentaires.

Cette évolution s'inscrit dans une trajectoire budgétaire identifiée et maîtrisée, qui distingue clairement, là encore, les charges subies des choix portés et prévus par la collectivité.

1. Les principales évolutions imposées ou contraintes

Plusieurs facteurs exogènes pèseront sur l'exercice 2026 :

- le **GVT**, estimé à **84 800 €** ;
- l'augmentation de la cotisation **CNRACL**, dans le cadre de la hausse de **3 points par an** engagée depuis 2025, pour un impact estimé à **102 000 €** en 2026 ;
- l'augmentation de la prime d'assurance : **7 000 €** ;
- les rappels de traitement (**NBI et CLM**) : **10 597 €** ;
- la montée en charge de la **protection sociale complémentaire**, avec un coût estimé à **32 400 €**.

À cet égard, il convient de rappeler que :

- pour le risque prévoyance, la participation minimale employeur est fixée à 7 € par agent depuis le 1er janvier 2025 ;
- pour le risque santé, la participation minimale employeur sera de 15 € par agent à compter du 1er janvier 2026.

Ces obligations nouvelles s'imposent à l'ensemble des employeurs territoriaux et constituent un facteur durable d'évolution des dépenses de personnel.

2. La poursuite du plan établi par la collectivité

En complément, la collectivité poursuit le plan établi depuis plusieurs années en faveur de la lecture publique. Les créations et adaptations de postes prévues répondent à un double objectif : assurer l'extension de l'ouverture du Chahut et doter la bibliothèque des moyens nécessaires à un déploiement conforme aux références de la DRAC, conditionnant également certains financements

À ce titre, sont prévus :

- le recrutement de deux bibliothécaires et d'un animateur multimédia, pour un montant de 106 500 €, afin de renforcer les moyens de la bibliothèque, de soutenir le déploiement de la lecture publique conformément aux orientations du PCSES et aux attentes de la DRAC, et de consolider une politique publique faisant l'objet d'un accompagnement financier par des partenaires ;
- les heures supplémentaires liées aux élections, estimées à 9 000 €.

D. Une évolution pilotée

La lecture de cette évolution budgétaire doit donc bien distinguer :

- d'une part, les **charges imposées à la collectivité** par les réformes et évolutions réglementaires nationales ;
- d'autre part, les **choix de gestion portés localement**, qui répondent à des besoins identifiés et à des priorités assumées.

La collectivité absorbe des contraintes externes, tout en maintenant une stratégie de pilotage de ses effectifs et de ses moyens, au service de la qualité du service public.

Le décompte du temps de travail est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1607 heures, sans préjudice des heures supplémentaire susceptibles d'être effectuées.

Au 31 décembre 2025, 4205 h supplémentaires devraient être effectuées, soit (prévisionnel):

- 2169 HS payées pour un montant de 54 984 €.
- 2036 HS à récupérer

E. Les enjeux et perspectives pour 2026 et les années suivantes

L'analyse du bilan 2020-2025 met en évidence plusieurs enjeux stratégiques pour l'avenir de la collectivité, qui dépassent la simple gestion courante et appellent des actions ciblées et structurées :

1. Intégration de l'IA dans la gestion des ressources humaines

L'essor des outils numériques et de l'intelligence artificielle ouvre de nouvelles perspectives pour le suivi des carrières, la gestion du temps de travail et l'anticipation des besoins. Leur intégration permettra d'améliorer la réactivité, la précision et la transparence des processus RH.

2. Anticiper les évolutions des modes de travail et renforcer la QVT

Les attentes des agents évoluent (équilibre vie pro/vie perso, télétravail, annualisation). La commune doit continuer à adapter ses pratiques pour maintenir la motivation, réduire l'absentéisme et garantir un haut niveau de service public.

3. Accompagner le vieillissement des agents

Avec un âge moyen de 47 ans chez les permanents, la prévention des risques liés à la pénibilité et la mise en place de dispositifs de reclassement deviennent essentiels. Cela permet d'éviter les ruptures de parcours et de valoriser l'expérience acquise.

4. Participation employeur à la mutuelle

La mise en œuvre d'une prise en charge partielle par l'employeur constitue un levier d'attractivité. L'accompagnement des agents pour optimiser leur couverture santé est un enjeu d'équité et de bien-être.

5. Affiner la cotation des responsabilités

La reconnaissance des compétences, de l'encadrement et de l'expertise métier doit être intégrée dans la nouvelle organisation. Cette clarification contribue à la lisibilité des carrières et à l'équité entre agents.

6. Maintenir l'équilibre budgétaire et les effectifs

Dans un contexte de fortes contraintes réglementaires et financières (revalorisations salariales, hausse des cotisations), il est crucial de concilier soutenabilité budgétaire et maintien d'un haut niveau de service public.

7. Anticiper les départs en retraite

Un renouvellement des effectifs est attendu dans les prochaines années. Il convient de préparer la transmission des savoirs, de planifier les recrutements et de favoriser la mobilité interne pour garantir la continuité des compétences.

8. Renforcer l'attractivité et fidéliser les talents

La concurrence entre collectivités impose de proposer un cadre motivant : perspectives de carrière, rémunérations équitables, reconnaissance et conditions de travail valorisantes.

9. Développer et anticiper les compétences stratégiques

Certaines expertises clés (numérique, financement, juridique, environnement, sécurité) doivent être renforcées. La collectivité doit investir dans la formation et la GPEC afin de rester performante.

10. Préparer l'émergence de nouveaux métiers dans le service public

La transition écologique, la transformation numérique et les évolutions sociétales créent de nouveaux besoins. Anticiper ces évolutions permettra à la commune de rester à la pointe de l'innovation dans ses services.

11. Pérenniser le dialogue social

Un climat de confiance avec les agents et les représentants du personnel reste un pilier. La poursuite d'instances participatives et d'actions concrètes pour la qualité de vie au travail est indispensable pour maintenir l'engagement collectif.

F. Etat annuel des indemnités brutes des élus au titre de l'année 2025

Dans le but d'instaurer des mesures de transparence applicables respectivement aux élus des communes, des départements, des régions et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, la loi du 27

décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, codifiée dans le Code général des collectivités territoriales, a instauré l'obligation d'établir chaque année, avant l'examen du budget, un état présentant l'ensemble des indemnités dont bénéficient l'ensemble des élus siégeant au sein de leur conseil.

Pour 2025, l'état annuel présentant l'ensemble des indemnités brutes de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant au sein du Conseil municipal de Biganos est le suivant :

Nom Prénom	Fonction	Commune	Fonction	COBAN	Fonction	SIBA
		Indemnités de fonction annuelle brute		Indemnités de fonction		Indemnités de fonction
LAFON Bruno	Maire	29807.88 €	Président	21703.56€	Vice - président	6356.76€
BONNET Georges	Adjoint au maire	12025.80 €				
CHAPPARD Corinne	Adjointe au maire	12025.80 €				
POCARD Alain	Adjoint au maire	12025.80 €				
HERISSE Bérangère	Adjointe au maire	12025.80 €				
BOURSIER Patrick	Adjoint au maire	12025.80 €				
DROMEL Marie Eliette	Adjointe au maire	12025.80 €				
MERLE Éric	Adjoint au maire	12025.80 €				
SEIMANDI Murielle	Adjointe au maire	12025.80 €				
CHENU Caroline	Adjointe au maire	12025.80 €				
BALLEREAU Alain	Conseiller délégué	3221.04 €				
SIONNEAU Christian	Conseiller délégué	3221.04 €				
COMPERE Marie	Conseillère déléguée	3221.04 €				